

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative

REF : DVARI2010033

Signataire : CS/SE

OBJET : Envoi d'une délégation à la conférence internationale « L'intégration des résidents étrangers à la vie publique locale : enjeux et perspectives » à Strasbourg, les 15 et 16 octobre 2010

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1111-2, L1112 1-7;

Vu la mise en place du Conseil Consultatif pour la Citoyenneté des Etrangers et les missions qui lui ont été confiées par la délibération n° 212 du conseil municipal du 24 septembre 2009,

Vu le budget municipal 2010,

Considérant l'importance pour la ville d'Aubervilliers de participer à la conférence mentionnée en objet,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'envoi d'une délégation à Strasbourg les 15 et 16 octobre 2010 qui a participé à la conférence internationale sur « l'intégration des résidents étrangers à la vie publique locale : enjeux et perspectives » organisée par la ville de Strasbourg et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. La délégation était composée de :

- Mme Yacine Diakité en sa qualité de maire-adjointe à la Vie associative, Vie des quartiers et démocratie participative, Citoyenneté, Chargée du Conseil Consultatif pour la Citoyenneté des Etrangers.
- M. Nourredine Kaddouri, en sa qualité de Président du Conseil Consultatif pour la Citoyenneté des Etrangers.
- Mme Dieu Thien Tran, en sa qualité de membre du Conseil Consultatif pour la Citoyenneté des Etrangers.

DIT que les frais de transport seront pris en charge par la ville directement. Les frais d'hébergements et de repas de la délégation seront remboursés sur facture.

La dépense pour les deux personnes du Conseil Consultatif pour la Citoyenneté des Etrangers est inscrite au budget communal du service Vie associative.

La dépense pour l'élue sera inscrite dans le budget supplémentaire et imputée sur la ligne 602/6532/021.

Pour le Maire

L'adjoint délégué